# Règlement intérieur du Volant d'Oc Vauréen

## Adhésion et accès aux terrains

- Seuls les joueurs membres de l'association peuvent accéder aux terrains, sauf accord préalable des Présidents.
- Le club propose deux séances d'essai gratuites. À partir de la troisième séance, tout participant n'ayant pas complété les formalités d'inscription (paiement de la cotisation, certificat médical ou attestation de santé, fiche d'inscription FFBad dûment remplie) se verra refuser l'accès aux séances.
- La priorité d'inscription sera donnée aux anciens adhérents réguliers. Une fois le quota atteint, les nouveaux adhérents seront placés sur liste d'attente.

## Enfants et jeunes joueurs

- Les enfants mineurs ne sont sous la responsabilité des dirigeants que pendant les heures d'entraînement qui leur sont réservées. Il appartient aux parents de vérifier la présence de l'entraîneur avant de laisser leur enfant et de s'assurer que le cours a bien lieu.
- Les jeunes joueurs seront répartis sur les créneaux selon leur âge, leur niveau et leur motivation, à l'appréciation des entraîneurs.
- Les parents s'engagent à prévenir l'entraîneur en cas d'absence de leur enfant à l'entraînement.

## Responsabilité

- L'association ne peut en aucun cas être tenue responsable de la disparition de raquettes, volants, vêtements ou tout autre objet déposés ou laissés dans le gymnase.

## Matériel et installations

- Les joueurs doivent participer à l'installation et au rangement du matériel mis à disposition. Le port de chaussures de salle est obligatoire.
- Les raquettes ne seront prêtées qu'exceptionnellement. Chaque joueur doit disposer de son propre matériel après les deux séances d'essai.
- Les volants plastiques sont fournis par le club. Les volants en plume restent à la charge des joueurs, mais peuvent être achetés via le club.

## Comportement

- Tous les joueurs doivent se respecter mutuellement, respecter l'encadrement et prendre soin du matériel.
- Tout manquement peut entraîner le refus de participation d'un joueur sur un créneau. Le non-respect du règlement peut remettre en question l'adhésion au club, sans remboursement de la cotisation.

## Cotisation et compétitions

- La cotisation est fixée chaque année et peut être révisée en fonction de l'activité du club.
- Chaque joueur majeur prend en charge son inscription individuelle aux tournois.
- Pour les jeunes, le club prendra en charge certaines compétitions départementales, régionales et une partie des stages. L'achat de volants reste à la charge des parents.